


Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE & VOLCANS	
Date de convocation 28 mars 2024		N :	2024-09
Nombre d'administrateurs : - En exercice : 25 - Présents : 16 - Votants : 17			

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Didier CHASSAIN, M Jean Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, M André MAGNOUX, M Didier MICHEL, M Didier MIGNE, Mme fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAING, Mme Michèle GRENET, M Jean DANIEL, M Fabrice MAGNET, Mme Corinne MARTINHO, M Nicolas WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

Approbation de l'arrêté départemental fixant le montant des dépenses du SAAD en 2024 au titre de la dépendance et le tarif moyen horaire afférent

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a arrêté le montant des dépenses du SAAD du CIAS de RLV), et le tarif horaire moyen pour l'année 2024 (cf. arrêté envoyé avec la présente note)

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le montant des dépenses tels que déterminés pour l'année 2024 par arrêté du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et le tarif moyen horaire fixé au 1^{er} janvier 2024 à 26€60.



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

